



AXE GRANVILLE-AVRANCHES

Modernisation de la RD 673

Section entre le giratoire de la CCI à Saint-Pair-sur-Mer et le hameau de la Havaudière à Saint-Pierre-Langers



Travaux fin août à décembre 2026
(sous réserve des aléas climatiques)



Madame, Monsieur,

En décembre 2025, le Département a adopté une délibération visant à moderniser progressivement l'axe Granville – Avranches. Aujourd'hui s'engage une première opération concrète d'aménagement sur la section située entre le giratoire de la CCI (RD 673), à Saint-Pair-sur-Mer, et le hameau de La Havaudière, à Saint-Pierre-Langers.

Il s'agit d'une première étape de la stratégie départementale visant à améliorer durablement la sécurité et les conditions de circulation sur cet axe structurant du territoire.

À l'issue de la concertation préalable menée en 2025 avec les habitants, les élus, les associations et les usagers, il a été décidé de privilégier une modernisation progressive de l'axe, adaptée aux besoins du territoire.

Les aménagements engagés permettront notamment :

- d'**améliorer la fluidité et la sécurité de vos déplacements** ;
- de **renforcer la sécurité routière** sur les secteurs identifiés comme sensibles ;
- de **faciliter les liaisons** entre les zones d'habitat, les pôles d'emploi, les zones d'activité et les équipements publics ;
- de **concilier les enjeux de mobilité** avec la préservation de votre cadre de vie et des milieux naturels.

Les travaux de sécurisation de la traversée de La Havaudière débuteront à partir de fin août et les travaux de création des bandes multifonctions, entre le giratoire de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) et le hameau de La Havaudière, seront engagés courant septembre.

Ces aménagements nécessiteront des interventions importantes directement sur la chaussée.

Afin d'éviter une fermeture complète de l'axe durant les travaux, des modifications temporaires de circulation seront mises en place à compter de la mi-septembre, pour une durée estimée à environ deux mois et demi :

- **la circulation sera maintenue à sens unique dans le sens Avranches → Granville** ;
- **les usagers circulant dans le sens Granville → Avranches seront invités à emprunter une déviation mise en place pour les véhicules de transit.**

Une signalisation spécifique vous accompagnera tout au long du chantier.

Conscient des désagréments temporaires que ce chantier pourra occasionner, nous mettons tout en œuvre afin de limiter les perturbations pour les usagers et les riverains.

Nous vous remercions pour votre compréhension, votre patience et votre vigilance pendant toute la durée de cette opération réalisée au bénéfice de la sécurité et de l'amélioration des déplacements de tous.

Les services du Département restent naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire relatif au déroulement des travaux et aux conditions de circulation.

Jean Morin

Président du conseil départemental de la Manche

DES AMÉNAGEMENTS AU SERVICE D'UN TERRITOIRE PLUS SÛR, PLUS ACCESSIBLE, PLUS ATTRACTIF

Pourquoi ce projet ?

Un axe stratégique confronté à des enjeux multiples

- assurer une circulation fluide et sécurisée sur un axe de circulation structurant,
- améliorer la sécurité routière sur les secteurs sensibles,
- renforcer les liaisons entre les pôles d'emploi, les zones d'activité et les équipements publics,
- concilier le développement du territoire et la préservation des milieux naturels.

Quels travaux sont prévus ?

- la création de bandes multifonctions (BMF) sur la totalité de l'axe entre le hameau de la Havaudière et le giratoire de la CCI
- l'amélioration de la sécurité des accès et des carrefours au niveau du hameau de la Havaudière
- la mise à niveau des équipements d'assainissement (relevant de la compétence communale de Saint-Pierre-Langers)
- renouvellement de la chaussée avec un enrobé phonique (2 à 4 décibels en moins par rapport à l'existant)

► Qu'est-ce qu'une bande multifonctions ?

Il s'agit d'un aménagement routier qui consiste à réduire légèrement la largeur des voies centrales afin de créer des bandes latérales de chaque côté de la chaussée.

Concrètement :

- les voies de circulation passent de 7 mètres à 6 mètres de largeur,
- des bandes latérales en enrobé de 1,5 mètre de chaque côté sont ajoutées,
- la largeur totale de la chaussée roulable atteint ainsi 9 mètres.

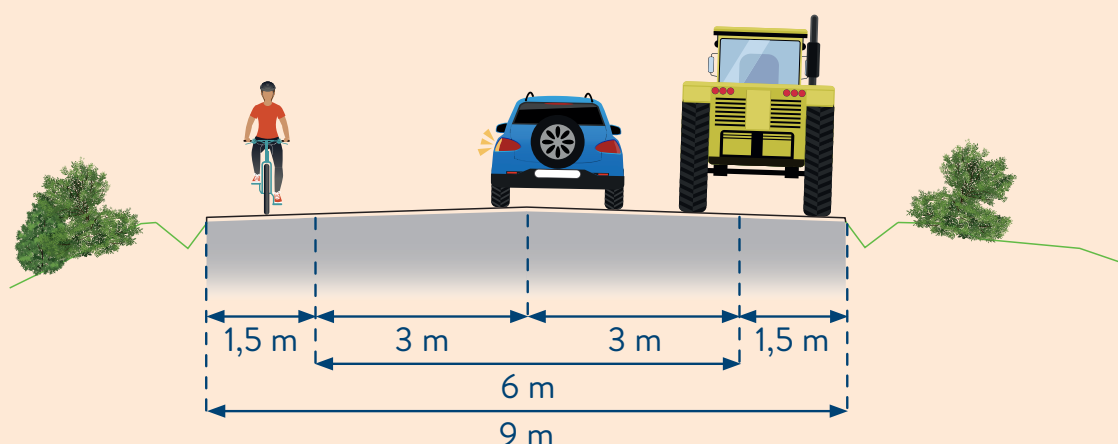
🌀 Quels sont les objectifs ?

- apaiser la vitesse grâce à un effet visuel qui incite à rouler plus prudemment,
- améliorer la sécurité en offrant une zone de récupération en cas d'écart de trajectoire,
- faciliter les déplacements pour tous les usagers (automobilistes, cyclistes, véhicules agricoles...) sans constituer pour autant des voies cyclables dédiées.

💡 Le saviez-vous ?

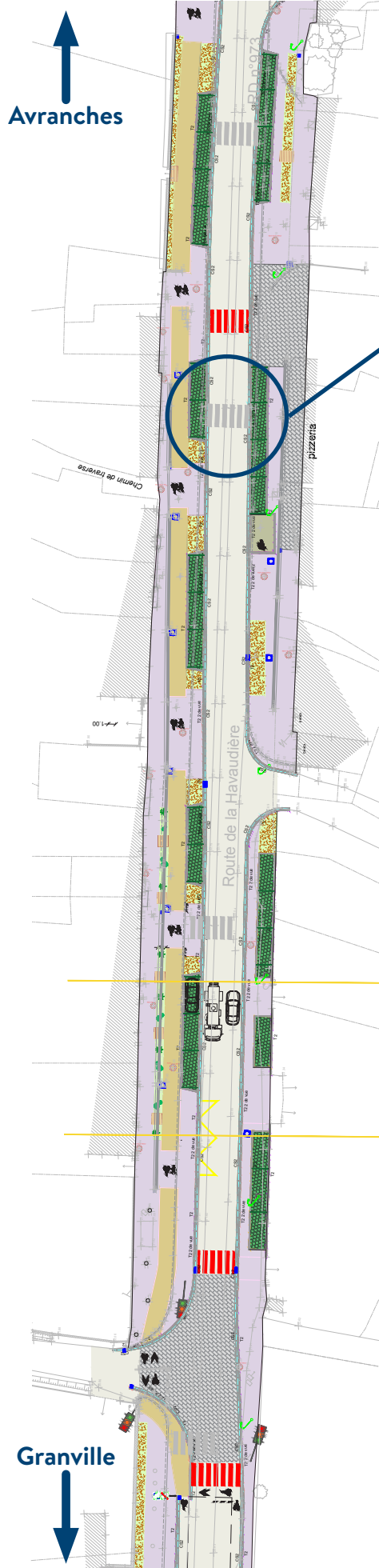
La mise en place de bandes multifonctions permet de réduire jusqu'à 25 % le nombre d'accidents.

Vue en coupe. Projection des aménagements après travaux

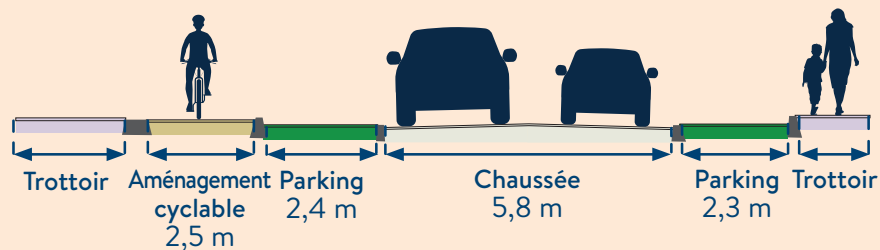


Hameau de la Havaudière - Saint-Pierre-Langers

Vue de dessus - Projection des futurs aménagements



Vue en coupe



-  : Passages piétons
-  : Carrefour à feux tricolores
-  : Parkings
-  : Trottoirs et accès privés en enrobé
-  : Aménagements cyclables
-  : Espaces verts
-  : Chaussée enrobée - Largeur 5,8 mètres

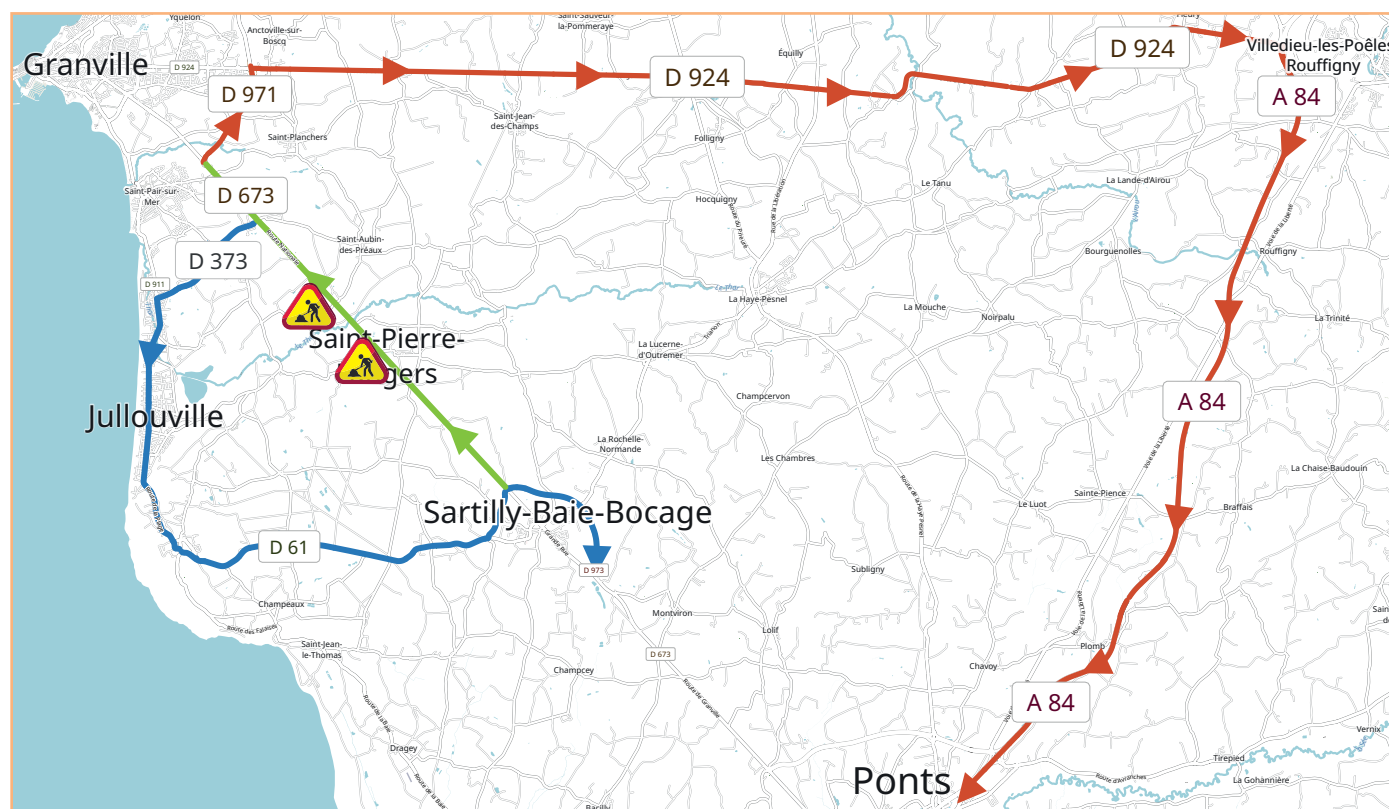


Zoom sur le hameau de la Havaudière à Saint-Pierre-Langers

Sécurisation de la traversée du hameau qui repose sur plusieurs aménagements :

- rétrécissement de la chaussée à 5,80 mètres,
- création d'une longue chicane pour réduire la vitesse
- aménagement de places de stationnement
- aménagement de trottoirs
- installation d'un carrefour à feux tricolores pour sécuriser l'intersection RD 580/ RD 673, route de l'Abbaye
- remise à niveau de l'assainissement (compétence communale)
- renouvellement de la chaussée avec un enrobé phonique (2 à 4 décibels en moins par rapport à l'existant)

Le plan de déviation • De mi-septembre à décembre 2026 (hors aléas climatiques)



Déviatio obligatoire pour les poids lourds en transit et conseillée pour les véhicules légers

Déviatio locale uniquement pour les véhicules légers

Sens de circulation uniquement possible entre Avranches et Granville

Les dates clés de cette première étape

- fin août** : Hameau de la Havaudière, interventions préparatoires sur les réseaux et terrassement – Pas d'incidence sur le trafic routier
- mi-septembre** : fermeture de l'axe à la circulation dans le sens Granville-Avranches, suivant le plan de déviation ci-dessus. La circulation restera possible sur l'axe dans le sens Avranches-Granville
- Décembre** : réouverture de l'axe complet à la circulation
- De décembre à mars** : Interventions ponctuelles sur les aménagements du hameau de la Havaudière
- Printemps 2027** : Mise en œuvre de l'enrobé définitif en travaux de nuit afin de limiter les perturbations de circulation
- Fin des travaux** de la première étape

► Ce que cela change pour vos déplacements :

Si vous circulez entre Granville et Avranches, votre trajet sera modifié :

- Pour les véhicules légers** : déviation conseillée via la RD 924 (voir itinéraire en rouge sur la carte ci-dessus)
- Pour les poids lourds en transit** : déviation OBLIGATOIRE via la RD 924 (voir itinéraire en rouge sur la carte ci-dessus)
- Pour les véhicules légers en desserte locale** : déviation conseillée via la RD 373 et la RD 61 (itinéraire en bleu sur la carte ci-dessus)

Ces déviations entraîneront une augmentation temporaire du trafic et des conditions de circulations potentiellement plus denses, notamment aux heures de pointe.

✓ Nos conseils

- Anticipez votre temps de trajet, lorsque cela est possible
- Adaptez votre vitesse et restez attentif à la signalisation

Si vous circulez entre Avranches et Granville, votre trajet restera identique.



Plus d'information sur manche.fr

02 33 055 550